



# Assemblée générale

Soixante-seizième session

21<sup>e</sup> séance plénière

Lundi 25 octobre 2021, à 10 heures  
New York

Documents officiels

Président : M. Shahid ..... (Maldives)

*En l'absence du Président, M<sup>me</sup> Ponivkar Velázquez (Slovénie), Vice-Présidente, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 15.

## Point 30 de l'ordre du jour

### L'espace comme moteur de développement durable

#### Projet de résolution (A/76/L.3)

##### La Présidente par intérim (*parle en anglais*) :

Je donne maintenant la parole au représentant de la Roumanie, qui va présenter le projet de résolution A/76/L.3.

**M. Piso** (Roumanie) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un plaisir que de prendre la parole devant l'Assemblée générale au nom de mon pays, la Roumanie, qui a cette année l'honneur de présider le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, et de présenter le projet de résolution A/76/L.3, intitulé « Le programme « Espace 2030 » : l'espace comme moteur du développement durable », qui comprend un plan de mise en œuvre. C'est un document historique qui trace la voie à suivre pour renforcer la contribution de l'espace et de ses applications au développement durable et à la réalisation d'autres programmes mondiaux, notamment la lutte contre les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe.

En 2018, les États Membres de l'ONU et les représentants de la communauté spatiale internationale se sont réunis à Vienne, pour le débat de haut niveau du Comité des utilisations pacifiques de

l'espace extra-atmosphérique à sa soixante-et-unième session, organisé à l'occasion du cinquantenaire de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE+50), afin de réfléchir aux progrès accomplis pendant plus de 50 années en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace et d'intensifier la coopération mondiale dans l'espace et l'exploitation de l'espace au service du développement durable.

En conséquence, dans sa résolution 73/6 du 26 octobre 2018, l'Assemblée générale a prié le Comité de continuer d'élaborer, sur la base des résultats des préparatifs d'UNISPACE+50, un programme « Espace 2030 » et son plan de mise en œuvre, et de lui communiquer les conclusions de ses travaux pour qu'elle les examine.

Sur la base de ce mandat, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, en tant que tribune unique pour le renforcement de la coopération internationale en matière d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques et dotée de compétences spécialisées pour la promotion des applications et des outils spatiaux au service du développement durable, a mené des négociations pendant trois ans, qui ont abouti à l'adoption du programme « Espace 2030 » : l'espace comme moteur du développement durable, ainsi que de son plan de mise en œuvre, qui figurent dans le projet de résolution A/76/L.3, après leur adoption par consensus par le Comité à sa soixante-quatrième session le 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

21-30135 (F)



Document adapté

Merci de recycler



Le dépôt du projet de résolution A/76/L.3 marque également la fin des travaux du Groupe de travail du Comité sur le programme « Espace 2030 », sous la direction avisée de son bureau, composé du Président, Mu'ammarr Kamel Haddadin, Directeur général du Centre de géographie royal de Jordanie, et des Vice-Présidents, l'Ambassadeur Alessandro Cortese, de l'Italie, et l'ancien Président du Comité et cosmonaute Dumitru-Dorin Prunariu, de la Roumanie.

Le programme « Espace 2030 » et son plan de mise en œuvre, pris ensemble, constituent un document complet et stratégique pour le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et pour la communauté internationale dans son ensemble, car ils prévoient des outils précieux ainsi qu'un certain nombre de mécanismes, programmes, projets et dispositifs internationaux et régionaux dont les États Membres pourraient tirer parti pour mettre à profit les techniques spatiales et leurs applications ainsi que les données de source spatiale afin de promouvoir la croissance économique et la prospérité.

Le programme est divisé en deux parties principales : la Partie A, « Programme », comporte trois sections, intitulées « Introduction », « Vision stratégique » et « Objectifs » ; la Partie B, « Plan de mise en œuvre », comporte quatre sections, intitulées « Partenariats », « Outils », « Ressources » et « Examen des progrès accomplis ».

Les quatre objectifs sont structurés autour des quatre piliers que sont l'économie spatiale, la société spatiale, l'accessibilité à l'espace et la diplomatie spatiale, et visent à accroître les avantages économiques tirés de l'espace et à renforcer le rôle de moteur essentiel du développement durable que joue le secteur spatial ; à tirer parti des possibilités qu'offrent les activités spatiales pour résoudre des difficultés de la vie quotidienne et mettre à profit les innovations du secteur spatial pour améliorer la qualité de vie ; à améliorer l'accès à l'espace pour tous et veiller à ce que tous les pays puissent bénéficier des avantages socioéconomiques des applications des sciences et techniques spatiales et des données, informations et produits d'origine spatiale, afin de concourir à la réalisation des objectifs de développement durable ; et à établir des partenariats et renforcer la coopération internationale en matière d'utilisations pacifiques de l'espace et de gouvernance mondiale des activités spatiales. Les États Membres pourront entreprendre les actions décrites au titre de chaque objectif général afin de réaliser ces objectifs.

Il est stipulé que chaque État Membre mettra en œuvre le programme « Espace 2030 » à titre volontaire, et qu'en plus, dans l'exécution du programme « Espace 2030 » et de son plan de mise en œuvre, l'accent sera fortement mis sur des partenariats et la coopération entre les États Membres, les organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, le secteur industriel et les entités du secteur privé, le Bureau des affaires spatiales servant d'intermédiaire pour promouvoir et faciliter l'utilisation de solutions spatiales, notamment dans la mise en œuvre du programme « Espace 2030 ».

Le programme envisage un examen à mi-parcours par le Comité, en 2025, des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme « Espace 2030 ». Le Comité doit également organiser un examen final de la mise en œuvre de ce programme en 2030 et rendre compte des résultats à l'Assemblée générale.

L'espace est en train de devenir une présence permanente dans la vie de tous les jours et dans les priorités politiques des gouvernements et des organisations internationales. La dépendance de notre civilisation vis-à-vis des systèmes spatiaux est avérée et est d'une importance capitale. De la science aux applications directes des outils spatiaux dans la vie quotidienne, l'espace devient un domaine d'activité qui se développe rapidement. Le chiffre d'affaires mondial du secteur spatial et des services spatiaux s'élève déjà en moyenne à plus de 55 dollars par habitant de la planète.

Les activités spatiales appuient et accompagnent les activités les plus récentes en matière de développement humain, des véhicules, de la navigation et de la télésanté à la surveillance de la Terre et du climat, en passant par les découvertes scientifiques qui changent le monde. Les systèmes spatiaux génèrent des données scientifiques et des techniques, fournissent des services quotidiens nécessaires et critiques et renforcent la sûreté et la sécurité des citoyens et de la communauté mondiale. Les biens spatiaux, avec le rôle qu'ils jouent dans la mesure et la surveillance des paramètres globaux de la Terre et des effets causés par notre civilisation, sont des outils critiques et indispensables pour atténuer ces effets.

De plus en plus de pays et d'organisations internationales intensifient leurs activités et programmes spatiaux ou commencent à entreprendre ce genre d'activités, et élaborent des stratégies nourries par un élan national, régional et international en faveur de l'exploration, de l'exploitation et de l'utilisation durable de l'espace. Néanmoins, nous avons tous une seule planète, et l'espace reste l'« uni » vers.

Les traités internationaux sur les lignes directrices et les mécanismes relatifs à l'espace élaborés par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique depuis le début de l'ère spatiale, notamment le programme « Espace 2030 » dont l'Assemblée est saisie aujourd'hui, doivent pouvoir nous indiquer les moyens de relever les défis communs auxquels nous sommes confrontés en tant que civilisation en garantissant un développement durable, tant sur notre planète que dans l'espace.

Nous espérons qu'une fois que l'Assemblée générale se sera prononcée sur le programme « Espace 2030 », celui-ci pourra servir de plan directeur pour renforcer l'utilisation des outils spatiaux au service du développement durable et sera un cadre permettant aux États Membres de se prévaloir des mécanismes, programmes et projets disponibles contenus dans le programme qui contribuent à l'espace pour tout le monde, partout, et en soulignent les nombreux avantages pour la société.

Après ce bref aperçu, je remercie les pays qui se sont portés coauteurs du projet de résolution, et l'Assemblée générale de l'avoir appuyé.

**M. Matthew** (Singapour) (*parle en anglais*) : Singapour se félicite du consensus auquel est parvenu le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur le programme « Espace 2030 » et son plan de mise en œuvre. Ce consensus montre que les États attachent de plus en plus d'importance aux activités spatiales et s'y intéressent mondialement, et qu'ils sont conscients de la nécessité de renforcer la coopération internationale dans ce domaine important.

L'espace joue un rôle de plus en plus important en tant que moteur essentiel du développement durable et de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La plupart des techniques spatiales appuient des fonctions gouvernementales essentielles et des activités quotidiennes, de la surveillance des tendances et conditions météorologiques aux télécommunications, en passant par la santé publique. Singapour est en train de mettre en place un secteur spatial solide, dans le cadre duquel nos institutions de recherche et nos entreprises mettent au point des solutions spatiales innovantes pour répondre aux besoins de développement durable dans notre région et au-delà.

Par exemple, la société ST Engineering Geo-Insights exploite des données et des analyses de l'imagerie géospatiale pour aider les agriculteurs à surveiller la santé et la taille des cultures et à optimiser

l'apport d'engrais et d'eau, tandis que le laboratoire de télédétection récemment lancé par l'Observatoire de la Terre de Singapour utilise des outils tels que le radar à synthèse d'ouverture pour cartographier et comprendre les catastrophes naturelles afin d'aider les acteurs régionaux et d'autres acteurs internationaux en matière de planification en prévision de catastrophes et d'organisation des secours.

L'utilisation de techniques spatiales est également cruciale dans le cadre des efforts déployés au niveau mondial pour analyser les effets des changements climatiques et y remédier. Singapour s'intéresse vivement à ce domaine et est récemment devenue membre de l'Observatoire spatial du climat. Nous sommes impatients de contribuer aux efforts déployés par l'Observatoire pour utiliser les outils et les données d'observation de la Terre afin d'étudier les changements climatiques et leurs effets, auxquels les petits États insulaires en développement sont les plus vulnérables. Nous nous réjouissons également de participer à des initiatives similaires afin de mieux utiliser les technologies spatiales pour promouvoir le développement durable.

L'accès de tous les pays aux applications des sciences et techniques spatiales et aux données d'origine spatiale peut contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. Nous devons donc œuvrer de concert pour encourager l'utilisation des techniques spatiales pour offrir des chances égales à tous, notamment en améliorant la connexion à Internet et l'accès aux données et au haut débit, en particulier dans les régions où les infrastructures sont moins développées.

À cet égard, nous saluons les efforts que déploient des entreprises basées à Singapour, notamment Kacific et Transcelestial, pour fournir une connexion à haut débit par satellite, à faible coût, dans les zones mal desservies de notre région. Les services par satellite à large bande que fournit Kacific, en particulier, ont permis aux populations de ces zones reculées d'avoir accès à des services essentiels tels que la télémédecine et l'éducation en ligne.

Les solutions spatiales offrent beaucoup de possibilités en matière de développement, mais la prolifération des activités spatiales par diverses parties prenantes a créé de nouveaux problèmes, notamment la présence de débris spatiaux et la congestion orbitale. Il est impératif que la communauté internationale poursuive ses efforts en vue de promouvoir une utilisation responsable et durable de l'espace afin que les générations futures puissent continuer de bénéficier de l'économie spatiale.

Singapour réitère sa détermination à faire en sorte que l'espace reste un bien commun mondial pacifique dont l'utilisation doit bénéficier à l'ensemble de l'humanité. Singapour se réjouit de collaborer avec tous les États Membres pour promouvoir l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace. Nous sommes attachés au programme « Espace 2030 » et nous continuerons d'appuyer les efforts, à l'ONU et ailleurs, visant à promouvoir une approche ouverte, inclusive et basée sur des règles pour une utilisation responsable de l'espace.

**M. Turner** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis se félicitent de s'être portés coauteur du projet de résolution A/76/L.3, intitulé « Le programme « Espace 2030 » : l'espace comme moteur du développement durable », qui est l'aboutissement de plusieurs années d'efforts inlassables consentis par de nombreuses personnes et qui incarne réellement l'esprit de compromis et de coopération internationale.

Les États-Unis tiennent à remercier les Présidents et Vice-Présidents du Groupe de travail sur le programme « Espace 2030 » du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique pour avoir persisté dans leurs efforts afin de faire avancer ces travaux. Leur patience et leur volonté de parvenir à des compromis ont joué un rôle essentiel dans l'adoption de ce programme. Je ne doute pas que ce processus aurait été beaucoup plus difficile sans leur assistance.

Les États-Unis se sont engagés en faveur de ce processus dès le début et se sont réjouis de collaborer avec d'autres représentants pour promouvoir la cause importante du développement durable de l'espace. Tout comme le système des Nations Unies, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique incarne véritablement la capacité à travailler en commun et à trouver un terrain d'entente.

Nous constatons avec satisfaction que les efforts du Comité n'ont pas été vains et que celui-ci a pu mettre de côté les considérations politiques et la politique de la corde raide pour élaborer un document de fond et ambitieux promouvant l'exploration et le développement sûrs et durables de l'espace. Ce processus a mis en évidence l'esprit de Vienne et montré que même dans les moments les plus sombres, que beaucoup d'entre nous ont connus au cours des 18 derniers mois, la communauté internationale peut se rassembler et œuvrer à la réalisation d'un objectif commun. Les États-Unis espèrent avoir d'autres occasions de collaborer avec la communauté internationale sur les questions spatiales et tiennent à souligner le rôle essentiel que joue l'ONU à cet égard.

**M. Schlaepfer** (Suisse) : La Suisse se félicite de l'adoption par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique du programme « Espace 2030 » : l'espace comme moteur du développement durable. Ce programme ambitieux vise à faciliter l'accès aux données et aux technologies issues des satellites et à promouvoir leur utilisation dans l'accomplissement des objectifs de développement durable. Ces technologies fournissent des services uniques, par exemple dans la météorologie et les changements climatiques, dans la télémédecine, la télé-éducation et les secours d'urgence, ainsi que dans la planification urbaine ou agricole.

Les applications tirées des technologies spatiales sont très variées et, par certains aspects, irremplaçables. Le programme « Espace 2030 » entend en améliorer l'accessibilité et favoriser leur utilisation au service de la prise de décisions politiques aussi bien que de la gestion opérationnelle quotidienne. À cette fin, la coopération internationale continuera de jouer un rôle clé.

La liste des initiatives et des actions proposées dans le plan de mise en œuvre est impressionnante et permettra à chacun de contribuer au mieux de ses possibilités afin que les activités spatiales puissent bénéficier au plus grand nombre.

La Suisse salue l'adoption par l'Assemblée générale du programme « Espace 2030 » et se porte co-marraine du projet de résolution A/76/L.3. Elle remercie la Jordanie, l'Italie et la Roumanie pour avoir, avec le soutien du Bureau des affaires spatiales de l'Organisation des Nations Unies, conduit les travaux vers ce succès important.

**M<sup>me</sup> Fowler** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni se félicite du programme « Espace 2030 » et de son plan de mise en œuvre et félicite le Groupe de travail sur le programme « Espace 2030 » du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique pour le travail accompli. C'est avec plaisir que nous nous sommes portés coauteur du projet de résolution A/76/L.3 et nous continuerons de promouvoir un environnement spatial sûr et durable accessible à tous les États, au service de leur développement.

Le plan de mise en œuvre est un outil essentiel en vue de réaliser notre objectif commun, et il aidera les États Membres à mieux comprendre comment utiliser les technologies spatiales pour atteindre les cibles des objectifs de développement durable. Nous nous réjouissons à la perspective de profiter de l'occasion offerte par l'examen annuel des questions inscrites à l'ordre du jour du Comité

des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et les examens de la mise en œuvre du programme « Espace 2030 » prévus en 2025 et 2030 pour mettre en exergue la coopération internationale sur ce sujet important.

Le Programme de partenariats internationaux primé de l'Agence spatiale du Royaume-Uni utilise les capacités spatiales du Royaume-Uni en matière de services de technologies et de données satellitaires pour élaborer des projets spatiaux en partenariat avec les pays en développement, qui apportent des avantages réels aux populations sur le terrain et qui encouragent les décideurs à investir dans les activités spatiales. À ce jour, 47 pays ont bénéficié du Programme en Afrique, dans la région d'Asie et du Pacifique et en Amérique latine. Ce programme a également permis de s'attaquer à des défis mondiaux en matière de développement et de résilience dans les domaines du climat, de la sécurité alimentaire, de la sécurité maritime, de la santé, de l'éducation et de la gestion des catastrophes.

Parallèlement au programme « Espace 2030 », le Royaume-Uni continuera d'appuyer la mise en œuvre des 21 Lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales. Nous sommes déterminés à jouer un rôle de premier plan dans les débats sur la sûreté, la sécurité et la viabilité spatiales dans toutes les enceintes du système des Nations Unies, sous la forme la plus appropriée, et à tenir les autres pays pour responsables de leur comportement dans l'espace.

Enfin, le Royaume-Uni approuve pleinement le projet de résolution A/76/L.3, qui contribue à la poursuite des efforts pour atteindre les cibles associées aux objectifs de développement durable. Nous continuerons d'œuvrer à la réalisation de notre objectif commun, qui est de faire en sorte que l'espace reste un environnement pacifique, sûr, stable et durable, dans l'intérêt de tous et de toutes.

**M<sup>me</sup> Aondona** (Nigéria) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis d'exprimer la gratitude de ma délégation au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, un comité dynamique qui continue de veiller à l'exécution de son mandat, qui consiste à promouvoir les utilisations et l'exploration pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Le Nigéria salue l'excellent travail accompli au cours des délibérations du Sous-Comité scientifique et technique du Comité et de son sous-comité juridique en 2021, pour permettre au Comité d'exécuter son mandat et de poursuivre ses importants travaux malgré les difficultés provoquées par la pandémie de maladie à

coronavirus (COVID-19). Par ailleurs, le Nigéria est fier de représenter l'Afrique au sein du Bureau du Comité en tant que premier Vice-Président.

De nos jours, les techniques spatiales sont omniprésentes. En effet, jamais auparavant l'information, la communication, le secteur bancaire, la navigation, la médecine et même la prise de décisions politiques et stratégiques n'avaient été aussi dépendants des techniques spatiales. C'est la raison pour laquelle l'espace et les corps célestes doivent continuer à être considérés comme un patrimoine commun de l'humanité qu'il convient de préserver, et être utilisés, explorés et exploités pour le bien et dans l'intérêt de l'humanité tout entière et dans un esprit de coopération.

Préserver l'avenir de l'espace extra-atmosphérique, c'est assurer l'avenir de notre monde. C'est pourquoi nous nous félicitons du programme « Espace 2030 » et le considérons comme un moteur essentiel, et nous croyons que son adoption et son plan de mise en œuvre sont un bon moyen de garantir que l'espace extra-atmosphérique profite à toutes les nations, quel que soit leur niveau de progrès technologiques. Ma délégation exhorte les États Membres à mettre en œuvre le programme de bonne foi.

Le Nigéria reste déterminé à utiliser ses capacités croissantes en matière de sciences spatiales à des fins de développement. Dans cette optique, nous avons lancé plusieurs projets, notamment un indice de sensibilité à la désertification, une analyse dissymétrique de la population et des évaluations des émissions de carbone.

Le Nigéria est convaincu que les techniques spatiales offrent d'immenses possibilités, tant aux pays développés qu'aux pays en développement. À cet égard, l'ONU doit continuer de promouvoir un accès égal et non discriminatoire à l'espace, quel que soit le niveau de développement social, économique ou scientifique.

C'est pour cette raison que le Nigéria réaffirme que l'immense potentiel des techniques et applications spatiales doit bénéficier à tous les États Membres dans des conditions d'égalité, et demande à l'ONU de promouvoir un accès égal et non discriminatoire à l'espace pour toutes les nations. Nous devons tous nous abstenir de tout acte contraire à cet objectif et aux traités pertinents en vigueur, dans l'intérêt de la promotion de la coopération internationale.

**M. Abdullah** (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Nous avons le plaisir de nous porter coauteurs du projet de résolution A/76/L.3 et de nous associer aux autres délégations pour en appuyer l'adoption. Nous

remercions le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique d'avoir élaboré le programme « Espace 2030 » et son plan de mise en œuvre triennal. Nous remercions également le Comité d'avoir tenu sa soixante-quatrième session, qui a été couronnée de succès, malgré les difficultés posées par la pandémie.

Le Bangladesh croit en l'utilisation sûre et durable de l'espace extra-atmosphérique pour atteindre les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous avons lancé notre premier satellite de communication, Bangabandhu-1, en 2018. Bangabandhu-1 a donné un élan à la trajectoire de développement du Bangladesh et nous a permis de progresser vers la réalisation des cibles qui figurent dans le Programme 2030. Il joue un rôle déterminant, en particulier dans les domaines de la réduction des risques de catastrophe, d'Internet et des services bancaires, de la télémédecine et de l'enseignement à distance. Nous nous préparons à lancer notre prochain satellite de communication.

Nous remercions le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique d'avoir recommandé le Bangladesh pour qu'il en devienne membre, et nous nous réjouissons à la perspective de contribuer à ses travaux.

Nous avons le sentiment que les disparités qui existent entre les pays en développement et les pays développés en ce qui concerne l'accès aux techniques spatiales sont encore très importantes. Nous devons travailler d'arrache-pied pour combler ce fossé et faire en sorte que les avantages profitent à tout le monde, partout. Nous souhaitons attirer l'attention sur quelques réflexions spécifiques.

Premièrement, un meilleur accès aux données, aux applications et à l'infrastructure spatiales peut jouer un rôle important dans la réalisation de nos objectifs communs tels que définis dans le Programme 2030, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Une analyse et une planification futures fondées sur des données sont essentielles à la mise en œuvre de ces programmes mondiaux.

Deuxièmement, les techniques spatiales jouent un rôle crucial dans la réduction de la propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19) grâce à la recherche des contacts et à l'identification des zones touchées. En outre, en cette difficile période de pandémie, nous avons constaté comment les techniques spatiales et leurs applications nous ont aidés à continuer de fournir des services de santé et d'éducation grâce à la télémédecine et à l'enseignement à distance. Les techniques spatiales nous aideront

à atteindre davantage de personnes dans les zones reculées grâce à des services de santé et d'éducation, qui sont essentiels à la réalisation du Programme 2030.

Troisièmement, des dimensions de genre doivent être intégrées efficacement dans les affaires spatiales. La promotion du rôle des femmes dans les domaines de la science, des techniques, de l'innovation et de l'exploration spatiales revêt une grande importance dans le cadre de ce programme.

Nous espérons que le projet de résolution sera adopté.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/76/L.3, intitulé « Le programme « Espace 2030 » : l'espace comme moteur du développement durable ».

Je donne la parole à la représentante du Secrétariat.

**M<sup>me</sup> Ochalik** (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document publié sous la cote A/76/L.3, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Angola, Australie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Belgique, Bolivie, Bulgarie, Canada, Chine, Chypre, Équateur, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, Gambie, Grèce, Guatemala, Guinée, Jordanie, Macédoine du Nord, Malaisie, Malawi, Maroc, Mexique, Monténégro, Namibie, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Philippines, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République de Corée, République dominicaine, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suisse, Thaïlande, Turquie, Ukraine et Viet Nam.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/76/L.3 ?

*Le projet de résolution A/76/L.3 est adopté (résolution 76/3).*

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 30 de l'ordre du jour ?

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 10 h 50.*